



PV N°1 : Commission Territoire Nord

Réunion visioconférence du 2 juillet 2026 Saison 2026-2027

PRESENTS :

Monsieur BOURDET Pierre, Président du District de l'AVEYRON et Animateur

Monsieur TRISTAN Daniel, CTD PPF du District du TARN&GARONNE et Animateur

Monsieur BATS Bernard, Président du District du LOT

Messieurs CTD PPF : Jérémie ROUMEGOUS (AVEYRON)

Messieurs les Présidents des Commissions Compétitions Jeunes : ANTONIO Frédéric (TARN), MARZEC Jean-Christophe (LOT)

Madame ALVERNHE Fernanda, Administrative TARN

EXCUSES :

Messieurs les Présidents de District : BOSCARI Jérôme (TARN&GARONNE), DELPRAT Stéphane (TARN).

Monsieur CTD PPF: AMER-SAID Madjide (TARN).

Messieurs CTDAP : MPOSA GONDA Edgar (LOT), ARNON Romaric (TARN&GARONNE), TREBOSC Cyril (AVEYRON), Cyril GARCIA (TARN)

Messieurs les Présidents des Commissions Compétitions Jeunes : SOLETO Jean Claude (TARN&GARONNE), GUITARD Marc (AVEYRON)

Monsieur BARNABE Laurent, Administratif AVEYRON.

A. Evolution de la constitution des poules Territoriales :

➔ Catégorie U15 Territoire :

Le club : **Stade Caussadais (505949)** qui avait acquis sportivement le droit d'évoluer en championnat en U15 Territoire n'a pas souhaité s'inscrire pour la saison 2026-2027 dans cette compétition.

Cette nouvelle vacance intervient après l'attribution d'une première place devenue disponible à la suite du renoncement d'un club à accéder au championnat U15 Territoire pour la saison 2026-2027.

En conséquence, conformément à l'ordre de priorité de la liste d'attente, la seconde place vacante est attribuée au 2^{ème} club le mieux classé, à savoir :

- **AS BRESSOLS (534344).**

L'ensemble de ces changements a été notifié aux clubs concernés qui en ont pris acte et les ont acceptés.

B. Validation de la convention territoriale NORD :

La Ligue de Football d'Occitanie a divisé ses douze Districts en six territoires pour l'organisation de compétitions dite « Territoriale Jeunes » en remplacement en particulier du niveau régional R2.

Ainsi a été créé le territoire « NORD » constitué des Districts de l'AVEYRON / LOT / TARN / TARN ET GARONNE

Le présent accord a pour objet de définir les conditions conjointes d'organisation des Compétitions Territoriales « Jeunes » pour les catégories U13 / U14 / U15 / U16 / U17 / U19 pour les 4 Districts appartenant au territoire NORD.

Toutefois, les dispositions des règlements des compétitions TERRITOIRE, validé par l'Assemblée Générale de la Ligue de Football d'Occitanie du 27 juin 2026, précisent qu'elles ont vocation à uniformiser les pratiques entre les différents Championnats Territoriaux organisés sur le territoire de la Ligue d'Occitanie.

Chacun des 6 territoires est libre d'ajouter à ce règlement, les dispositions d'organisation administratives et financières uniquement, qui lui apparaissent nécessaires au bon déroulement de ses compétitions. Il n'en demeure pas moins, qu'aucune disposition sportive contraire au règlement de la Ligue de Football d'Occitanie, ne pourra y être incorporé.

Les dispositions spécifiques au TERRITOIRE NORD sont donc reproduites dans un document ci-joint, validé par l'ensemble des participants constituant la commission territoriale NORD, lors de cette visioconférence du jeudi 01 juillet 2026.

C. Rappel du fonctionnement de la commission territoriale :

La commission territoriale **Nord** est constituée, a minima, des membres suivants :

- Un représentant des élus de chacun des quatre districts (il peut s'agir du président du district, du président de la commission « Jeunes » ou de tout autre élu).
- Un représentant des techniciens de chacun des quatre districts.
- Un responsable administratif salarié (Ma Alvernhe ou M. Barnabé).
- L'un des animateurs du territoire Nord (M. Tristan ou M. Bourdet).

En cas d'absence de l'un des représentants d'un district (élu ou technicien), celui-ci donne délégation à l'autre représentant de son district présent lors de la réunion.

Dans ces conditions, les décisions prises lors des réunions de la commission territoriale sont considérées comme **fermes et définitives**.

Les Animateurs de la Commission Territoire NORD

M. BOURDET Pierre



M. TRISTAN Daniel

